

THAPELO MOHAPI

ET LE MOUVEMENT ABAHLALI BASEMJONDOLO

MENACÉ POUR AVOIR

DÉFENDU SA COMMUNAUTÉ

Afrique du Sud

FICHE PÉDAGOGIQUE

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL



ÉCRIRE POUR LES DROITS

PLUS DE 20 ANS D'ÉCRITURE DE LETTRES QUI CHANGENT DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a 20 ans, un petit groupe de militant-e-s polonais s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures. Les années suivantes, l'idée a fait son chemin. Aujourd'hui, *Écrire pour les droits* est la plus grande manifestation de défense des droits humains dans le monde.

De 2 326 lettres en 2001, nous sommes passés à plus de 5,3 millions de lettres, de tweets, de signatures de pétition et d'autres actions en 2022 : grâce au pouvoir des mots, des personnes du monde entier se sont unies autour de l'idée que la solidarité ne connaît pas de frontières géographiques. Ensemble, elles ont contribué à transformer la vie de plus d'une centaine de personnes au fil des ans, les libérant ainsi de la torture, du harcèlement ou d'un emprisonnement injuste.

Cette année encore, notre campagne met en avant des personnes du monde entier, ayant toutes en commun d'avoir vu leurs droits humains bafoués, que ce soit par leur gouvernement, par la police, ou encore par de grandes entreprises, uniquement en raison de qui elles sont ou pour avoir simplement exercé leurs droits. Ensemble, nous pouvons lutter pour leurs droits. Par l'intermédiaire d'*Écrire pour les droits*, elles reçoivent des messages personnalisés de solidarité venant de milliers de personnes de toute la planète. Savoir que leur situation capte l'attention du public rassure souvent ces personnes et leurs familles, en leur montrant qu'elles ne sont pas oubliées. En écrivant directement aux autorités pour leur demander de prendre des mesures immédiates afin de remédier à ces injustices, nous pouvons créer un monde plus juste et plus égalitaire.

Outre le fait d'encourager à rédiger des lettres, Amnesty International s'entretient avec les personnes qui ont le pouvoir de faire évoluer cette situation, comme les personnalités politiques des pays concernés. Par ailleurs, *Écrire pour les droits* met en lumière ces injustices au moyen de manifestations publiques et attire l'attention du monde entier sur les réseaux sociaux.

Les personnes et les groupes qui faisaient l'objet de la campagne les années précédentes témoignent de l'effet de ces actions et évoquent souvent la force qu'ils et elles ont tirée de savoir qu'autant de personnes se souciaient de leur sort.

En général, on constate que les autorités du pays traitent différemment ces hommes et ces femmes, ainsi que les personnes et les groupes qui se trouvent dans une situation similaire. Elles peuvent décider de leur libération et de l'abandon des poursuites. Les personnes sont traitées avec davantage d'humanité, et de nouvelles lois ou réglementations destinées à éliminer l'injustice en question sont adoptées.

« *Du fond du cœur, je peux dire que cette campagne m'a maintenue en vie, c'est ce qui les a empêchés de me tuer parce qu'ils savent que vous êtes là.* »

Jani Silva,
 défenseuse de l'environnement, 2021

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres en ligne ou hors ligne, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, ou dans un groupe militant. En tant qu'animateur/animateur, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux au contexte et aux personnes avec qui vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte de leurs connaissances sur les sujets abordés, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'endroit où vous vous trouvez, de la possibilité d'organiser l'activité en présentiel ou en ligne, et des éventuelles limites. Lorsque des participant-e-s souhaitent agir sur un cas en particulier, discutez ensemble afin de déterminer si elles/ils peuvent le faire en toute sécurité.

Ces activités reposent toutes sur des **méthodes d'apprentissage participatives**, qui impliquent de donner des informations mais aussi d'amener les participant-e-s à explorer, discuter, analyser et s'interroger sur les sujets liés aux cas abordés. Cette démarche leur permet :

DE DÉVELOPPER des savoir-faire et des compétences clés ;

DE SE FORGER leur propre opinion, de poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

D'ÊTRE ACTEURS de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

D'AVOIR SUFFISAMMENT D'ESPACE pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.



Rédaction de lettres pour *Écrire pour les droits* à Anvers (Belgique), 2022.

Pour en savoir plus sur les personnes pour qui nous luttons, rendez-vous sur amnesty.be/epd-ecoles2324

Pour accéder à d'autres ressources pédagogiques d'Amnesty International : amnesty.be/plateforme

Amnesty International propose des cours en ligne d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la campagne *Écrire pour les droits* : <https://academy.amnesty.org/learn>.



VOS MOTS ONT DU POUVOIR

DES MILITANTES ACQUITTÉES

Après avoir organisé une manifestation antigouvernementale en mai 2020, Cecillia Chimбири, Joanah Mamombe et Netsai Marova ont été arrêtées, emmenées dans un poste de police, embarquées de force dans une voiture banalisée et conduites hors de la ville de Harare, au Zimbabwe. Elles ont ensuite été battues, torturées et laissées sur le bord de la route. Alors qu'elles étaient hospitalisées, elles ont été inculpées d'infractions pénales en lien avec la manifestation. Elles ont ensuite été accusées de « communication d'informations mensongères » et d'« obstacle à l'exercice de la justice » pour avoir évoqué leur calvaire. Netsai a fui le Zimbabwe à la suite de l'agression. Après avoir figuré dans l'édition 2022 d'*Écrire pour les droits* et fait l'objet de plus d'un demi-million d'actions, Cecillia et Joanah ont été acquittées par la Haute Cour le 4 juillet 2023.



© Amnesty International/Vongai Chikwanda/Kuvanih Moodley

LIBÉRÉ DU QUARTIER DES CONDAMNÉS À MORT

Le Sud-Soudanais Magai Matiop Ngong n'était qu'un adolescent lorsqu'il a été condamné à mort le 14 novembre 2017 pour meurtre. Il a raconté avoir expliqué au juge que cet homicide était un accident et qu'il n'avait que 15 ans au moment des faits. Il a pourtant été jugé pour meurtre, infraction passible de la peine de mort, sans avoir pu bénéficier des services d'un avocat. Plus de 700 000 actions ont été menées en sa faveur dans le cadre d'*Écrire pour les droits* 2019. En mars 2022, la Haute Cour a reconnu qu'il devait être libéré, car il était mineur au moment des faits. Magai est maintenant en sécurité hors du pays et plus déterminé que jamais à aider d'autres personnes comme lui.



UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS LIBÉRÉ

Bernardo Caal Xol, enseignant et père de famille, travaillait sans relâche pour défendre les communautés affectées par des projets hydroélectriques sur la rivière Cahabón, dans le nord du Guatemala. En novembre 2018, il a été condamné à plus de sept ans d'emprisonnement sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, destinées à empêcher son travail de défense des droits humains. Durant l'édition 2021 d'*Écrire pour les droits*, plus d'un demi-million d'actions ont été menées en sa faveur et cet homme a été libéré en mars 2022.



© Simone Dalmasso

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Ces droits impliquent d'être traité et de traiter les autres de façon équitable, et d'avoir la possibilité de faire ses propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide à la législation nationale, régionale et internationale, afin d'améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les autorités. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser sur leur territoire mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La DUDH a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption le 10 décembre 1948, c'est sur elle que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à se conformer à certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à éviter les comportements ou traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre d'Écrire pour les droits ont été victimes.



DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

	<p>DROITS ET LIBERTÉS CIVILES Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage</p>	<p>Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits Article 2 Non-discrimination Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture</p>
	<p>DROITS JURIDIQUES Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement</p>	<p>Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous Article 7 Égalité devant la loi Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués Article 9 Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires Article 10 Droit à un procès équitable Article 11 Présomption d'innocence Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection</p>
	<p>DROITS SOCIAUX Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin</p>	<p>Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille Article 24 Droit au repos et aux loisirs Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit</p>
	<p>DROITS ÉCONOMIQUES Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant</p>	<p>Article 15 Droit à une nationalité Article 17 Droit à la propriété Article 22 Droit à la sécurité sociale Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être</p>
	<p>DROITS POLITIQUES Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion</p>	<p>Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion) Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays</p>
	<p>DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p>	<p>Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !</p>

ACTIVITÉ

DROIT À UN LOGEMENT CONVENABLE

CONCEPTS CLÉS

- Droits économiques, sociaux et culturels
- Droits en matière de logement et accès aux terres
- Droit à la vie
- Défenseur-e-s des droits humains

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant-e-s découvrent le concept d'accès à un logement convenable en tant que droit humain fondamental et les difficultés auxquelles se heurtent les défenseur-e-s des droits humains à travers l'histoire vraie de Thapelo Mohapi et de sa communauté en Afrique du Sud. Dans le cadre de cette activité, les participant-e-s sont encouragés à écrire une lettre aux autorités afin de réclamer justice et de se montrer solidaires de Thapelo Mohapi.

ÂGE : 14 ANS ET PLUS

TEMPS NÉCESSAIRE

60 minutes – Vous aurez peut-être besoin de plus de temps pour la partie « Agissez ».

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant-e-s :

- **découvrent** le concept de droit à un logement convenable et identifient ses éléments clés.
- **comprennent** le lien entre le logement et d'autres droits humains.
- **identifient** le rôle et l'importance des défenseur-e-s des droits humains dans la lutte pour les droits en matière de logement.
- **en apprennent** davantage sur la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits*.
- **écrivent** des lettres en soutien à Thapelo Mohapi et témoignent leur solidarité envers lui.

MATÉRIEL

- **Document à distribuer : Défendre le droit au logement** (page 9)
- **Version simplifiée de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)** (page 5)
- **Matériel pour dessiner (feutres, crayons de couleur, feuilles de papier, etc.)**
- **Feuilles de papier, stylos, enveloppes** (si vous envoyez des courriers)
- **Facultatif** : Vidéo de Thapelo : www.amnesty.be/epd-2023-videos
- **Facultatif** : Modèles de lettres disponibles sur amnesty.be/epd-ecoles2324

PREPARATION

- Imprimez des exemplaires du document de la page 9 et de la version simplifiée de la DUDH de la page 5 pour chaque participant-e / groupe.
- Lisez les informations complémentaires en page 10 et l'histoire de Thapelo en page 11.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Site Internet du mouvement Abahlali baseMjondolo (AbM) : abahlali.org/
- Communiqué de presse d'Amnesty International Afrique du Sud sur les défenseur-e-s des droits humains : amnesty.org.za/government-continues-to-fail-on-creating-a-safe-environment-for-all/ (en anglais uniquement).
- Suivez le cours de 20 minutes sur Écrire pour les droits : academy.amnesty.org/learn/course/external/view/elearning/42/un-petit-guide-pour-ecrire-pour-les-droits
- Activités pédagogiques complémentaires sur le droit au logement : <https://www.amnesty.org/fr/documents/act35/005/2012/fr/>



25 MINUTES

1. CRÉEZ UNE RUE DE VOTRE QUARTIER IDÉAL

Commencez par demander aux participant-e-s : D'après vous, que signifie l'« accès à un logement convenable est un droit humain » ? Recueillez quelques réponses.

Répartissez les participant-e-s en petits groupes. Donnez à chaque groupe du matériel de dessin (papier, feutres, crayons de couleur, etc.) Dites aux participant-e-s qu'ils/elles vont créer, en groupes, un quartier composé de leurs logements idéaux. Demandez à chaque participant-e de dessiner son logement idéal, puis faites-les réunir leurs logements et dessiner ou créer de manière collaborative une rue pour leur nouveau petit quartier. Les participant-e-s doivent réfléchir à l'organisation de la rue, au placement des maisons et aux espaces publics communs. Encouragez-les à réfléchir aux besoins d'un groupe d'habitant-e-s hétérogène et à la manière de répondre à ces besoins.

Après 10 minutes, ramenez les participant-e-s en groupe entier et expliquez que chaque personne a le droit à un logement convenable, ce qui signifie un logement abordable, habitable, accessible, culturellement approprié et sûr. Cela englobe le fait de vivre à un endroit qui correspond à son héritage culturel et qui le respecte, et qui assure un accès aux services essentiels, comme l'eau et l'évacuation des eaux usées, des services de santé, des établissements scolaires et des perspectives d'emploi.

Demandez aux participant-e-s de regarder de nouveau leurs dessins et encouragez-les à réfléchir à ce que l'accès à un logement convenable signifie pour eux/elles. Demandez-leur d'identifier les éléments de leur dessin qui sont conformes au concept de logement abordable, habitable, accessible, culturellement approprié et sûr. Puis, si vous avez le

temps, demandez à quelques volontaires de présenter leurs créations, en se concentrant spécifiquement sur ce qui rend les logements dessinés « convenables ».

Rappelez que le droit à un logement convenable est un droit humain et demandez aux participant-e-s :

- **À votre avis, que signifie dans la pratique un logement « abordable, habitable, accessible, culturellement approprié et sûr » ?**
- **Comment l'absence de logement convenable peut-elle affecter d'autres aspects de la vie d'une personne, comme sa santé, son éducation, sa vie de famille et son travail ?**
- **Combien de personnes dans le monde ne vivent pas dans un logement convenable ? Dans quelle mesure est-ce un problème dans votre région/pays ?**

Utilisez les informations complémentaires sur le droit à un logement convenable en tant que droit humain (page 10) pour guider les échanges. Terminez la conversation en soulignant que, bien que le fait de fournir un logement convenable soit une responsabilité partagée par plusieurs parties, comme le gouvernement, le secteur privé, les organisations locales et les personnes privées, les gouvernements ont des obligations et responsabilités spécifiques en matière de protection des personnes et de garantie de l'accès à un logement convenable. Les gouvernements jouent un rôle essentiel dans l'élaboration des politiques, des réglementations et des normes en matière de logement. Ils peuvent également fournir des financements, des terres et des mesures d'incitation pour encourager les projets de logements abordables. Entre autres responsabilités, les gouvernements doivent :

- veiller à ce que tout le monde puisse bénéficier d'un minimum de sécurité d'occupation et d'une protection contre les expulsions forcées ;
- protéger les personnes contre les atteintes au droit à un logement convenable par des entreprises ou d'autres acteurs non étatiques ;
- revoir et modifier les règles et réglementations relatives à la construction de logements, à l'aménagement et à l'occupation des sols afin de promouvoir le logement pour toutes et tous et de permettre aux personnes vivant dans la pauvreté de construire ou d'entretenir plus facilement leurs logements.



2. MENACÉ POUR AVOIR DÉFENDU SA COMMUNAUTÉ :

L'HISTOIRE DE THAPELO

Présentez la situation de Thapelo Mohapi et du mouvement Abahlali baseMjondolo (AbM), en utilisant l'histoire de Thapelo en page 11. Lisez le cas à voix haute aux participant-e-s ou demandez à des volontaires de le faire. Distribuez le document Défendre le droit au logement (page 9), ainsi que la version simplifiée de la DUDH (page 5).

Donnez aux participant-e-s quelques minutes pour les lire. Puis, en groupe entier, animez une discussion sur les questions suivantes :

- **Quels éléments vous choquent ou vous surprennent dans l'histoire de Thapelo ?**
- **Quelles sont les difficultés auxquelles sont confrontés les habitant-e-s et les militant-e-s d'eKhenana dans leur lutte pour l'accès à un logement convenable ?**
- **Quels sont les droits humains bafoués dans cette affaire ?**
- **D'après vous, pourquoi Thapelo et sa communauté sont-ils attaqués et menacés ?**
- **Que devraient faire les autorités pour protéger et faire respecter les droits humains de Thapelo et des membres du mouvement AbM ?**

Utilisez les informations complémentaires sur le droit à un logement convenable en tant que droit humain (page 10) pour guider les échanges.

Si les participant-e-s découvrent pour la première fois la DUDH, essayez de commencer par construire une compréhension commune de ce qu'est ce document, en utilisant les informations en page 4.



3. AGISSEZ

Expliquez ce qu'est la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International. Indiquez qu'Amnesty International encourage les gens à réclamer justice pour Thapelo Mohapi et le mouvement AbM. Vous pouvez donner des exemples de l'édition précédente (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et d'autres actions. Vous pouvez aussi regarder cette vidéo d'une minute de Moses Akatugba, qui a été libéré du quartier des condamnés à mort grâce aux actions menées dans le cadre de l'édition 2014 de la campagne *Écrire pour les droits* : <https://www.youtube.com/watch?v=QdV-dfUYycg>.

Si le temps imparti ne permet pas aux participant-e-s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité.

Montrez aux participant-e-s la vidéo de Thapelo Mohapi que vous trouverez ici : www.amnesty.be/epd-2023-videos.

ÉCRIVEZ UNE LETTRE

Encouragez les participant-e-s à écrire au ministre de la Police d'Afrique du Sud en se servant des coordonnées à droite.

- Dites au ministre quelque chose à propos de vous afin de rendre votre lettre plus personnelle.
- Dites-lui ce qui vous choque dans l'histoire de Thapelo Mohapi.
- Expliquez-lui pourquoi vous jugez important que les gouvernements garantissent un environnement sûr et favorable dans lequel les défenseur-e-s des droits humains et les militant-e-s peuvent mener leur travail.
- Demandez-lui d'**ouvrir une enquête efficace, approfondie, impartiale, indépendante et transparente sur le harcèlement et les homicides de membres du mouvement AbM, en vue d'amener les responsables présumés devant la justice dans le cadre de procès équitable et de faire en sorte de mettre un terme à toutes ces attaques.**
- Dites-lui de donner aux victimes accès à la justice et à des recours effectifs.

Minister of Police

Private bag X463
 Pretoria
 0001
 Afrique du Sud

Formule d'appel : Monsieur le Ministre,

Twitter / X : @SAPoliceService
 @LirandzuThemba (porte-parole du ministère de la police)
 Facebook : [facebook.com/SAPoliceService](https://www.facebook.com/SAPoliceService)
 Instagram : @sapoliceservice_za

Hashtags : #ProtectThapelo
 #ProtectAbM #W4R23

TÉMOIGNEZ VOTRE SOLIDARITÉ

Montrez à Thapelo Mohapi et au mouvement AbM que vous les soutenez. Envoyez-leur des messages d'amitié et d'espoir, afin de les encourager à continuer leur combat pour leur communauté. Faites preuve de créativité ! Publiez des photos de vos lettres ou des messages vidéos sur vos comptes de réseaux sociaux. Puis, envoyez votre courrier à l'adresse indiquée à droite.

Voici quelques conseils :

- Dites de quel pays vous envoyez votre message, pour montrer à Thapelo et au mouvement AbM qu'ils ont le soutien de personnes loin et partout dans le monde.
- Thapelo aime le football et le jazz, vous pouvez évoquer ces activités ou en faire des dessins dans votre lettre.

Thapelo parle zoulou et anglais. Voici quelques exemples de messages à ajouter :

Simi nawe (zoulou) – **We are with you** (anglais) – **Nous sommes avec vous**

Isibindi sakho siyasikhuthaza (zoulou) – **Your courage inspires us** (anglais) – **Votre courage nous inspire**

Thapelo Mohapi and AbM

c/o Amnesty International South
 Africa
 97 Oxford Road
 Rosebank
 Johannesburg
 2196
 Afrique du Sud

Twitter / X : @abahlalibm
 Facebook : [facebook.com/abahlalibasemjondolo/](https://www.facebook.com/abahlalibasemjondolo/)
 Instagram : @abahlalibasemjondolo

Hashtags : #ProtectThapelo
 #ProtectAbM #W4R23



DOCUMENTS À DISTRIBUER

DÉFENDRE LE DROIT AU LOGEMENT

La commune d'eKhenana se trouve à Cato Manor, une banlieue d'Ethekwini, dans la province du KwaZulu-Natal. Elle se trouve à proximité de banlieues de classe moyenne et d'importants pôles d'emploi. Historiquement agitée par des troubles politiques, des tensions ethniques et des expulsions forcées sous le régime d'apartheid, Cato Manor reste frappée par la pénurie de logements, les expulsions forcées, les contestations foncières et le manque de services. Pourtant, Cato Manor est aussi connue pour son militantisme et sa résistance.

La plupart des personnes qui y vivent sont des migrant-e-s économiques originaires des régions rurales du pays, qui sont venues à Ethekwini à la recherche d'une vie meilleure pour elles et leur famille. Ces personnes n'ont pas les moyens de payer les loyers des logements dans la ville et sa banlieue. Par conséquent, elles finissent souvent par occuper des terres et y construire des logements en tôle. Dans ces logements, l'accès aux services essentiels comme l'eau ou les installations sanitaires est limité, voire inexistant.

Déterminés à améliorer la vie de cette communauté, des membres du mouvement Abahlali baseMjondolo (AbM) à eKhenana ont dénoncé des cas de corruption du gouvernement local et ont travaillé dur pour améliorer la vie dans leur quartier. Ces personnes ont créé une école politique dans laquelle les habitant-e-s partagent leurs connaissances et apprennent l'anglais. L'école dispose d'une ferme, d'une cuisine partagée et d'une boutique. En réponse, des membres du mouvement AbM ont été la cible de menaces et d'actes de harcèlement et d'intimidation. Ils ont été victimes de dégradations de leur domicile, de harcèlement, de violence, de tentatives de meurtre, et même de meurtres. D'après AbM, 25 de ses membres (21 hommes et quatre femmes) ont été tués depuis la création du mouvement en 2005. Rien qu'en 2022, deux hommes et une femme membres du mouvement ont été tués à eKhenana. De nombreux autres membres du mouvement AbM ont été attaqués et ont vu leurs biens détruits.

DÉFENSEUR-E-S DES DROITS HUMAINS

Les défenseur-e-s des droits humains comme Thapelo Mohapi font souvent face à de graves risques. Dans de nombreux pays, les autorités ne font pas assez pour assurer la protection des personnes qui défendent les droits humains, qui sont nombreuses à être victimes de menaces et d'actes d'intimidation en raison de leur travail. Des défenseur-e-s des droits humains risquent leur vie pour protéger la population d'Afrique du Sud, faire campagne contre la corruption, plaider en faveur des droits humains et lutter pour améliorer les conditions de vie d'autres personnes. Pourtant, l'État leur réserve un traitement dédaigneux, voire pire, et ne fait presque rien, voire rien du tout, pour faire respecter leurs droits humains ou amener les responsables d'atteintes à ces droits en justice.

Mais chaque obstacle est aussi une occasion de faire changer les choses. La ténacité et la résilience des défenseur-e-s des droits humains comme Thapelo Mohapi ont souvent été l'élément déclencheur de la transformation, encourageant l'unité et le courage autour d'eux. Leur engagement contribue à mettre en lumière dans le monde entier les problèmes de logement et de droits humains et à ouvrir des discussions essentielles. Malgré les difficultés, les défenseur-e-s des droits humains inspirent l'espoir et nous rappellent le pouvoir de l'action collective face à l'adversité.

LES DÉFENSEUR-E-S DES DROITS HUMAINS

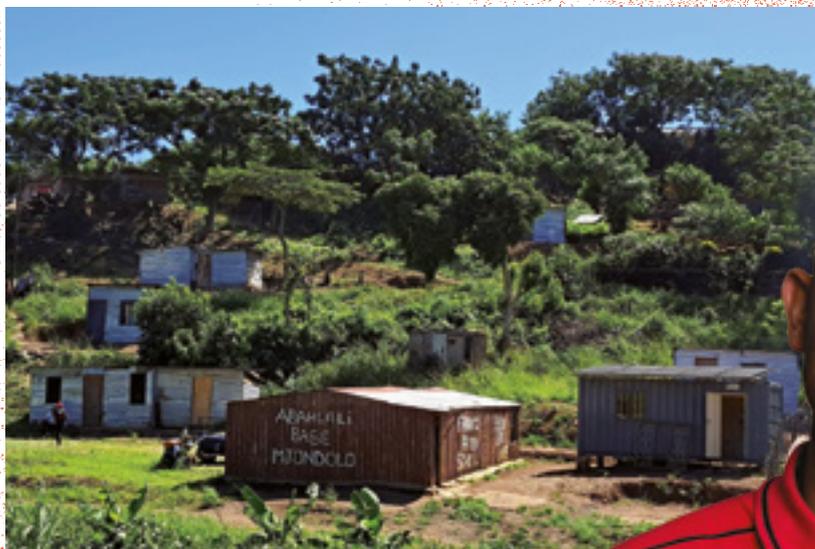
sont des personnes qui agissent, individuellement ou collectivement, de façon pacifique pour défendre, protéger ou promouvoir les droits humains aux niveaux local, national ou international. Tout le monde peut défendre les droits humains, à partir du moment où l'on n'utilise ni ne prône la violence.

À droite : Le quartier d'eKhenana, dans la province du KwaZulu-Natal.

Tout à droite : Thapelo Mohapi, secrétaire général du mouvement AbM.

© DR

© Andrew Sudekman / AbM Facebook





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

LE DROIT À UN LOGEMENT CONVENABLE EN TANT QU'UN DROIT HUMAIN

Chaque personne a le droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être. Cela comprend le droit à un logement convenable. L'article 25 de la DUDH prévoit que nous avons toutes et tous le droit d'avoir accès à de la nourriture en quantité suffisante, à un logement et à des soins de santé pour nous et notre famille. Au titre du droit international, le droit à un logement convenable implique la sécurité d'occupation, c'est-à-dire le fait de ne pas craindre d'être forcé-e illégalement à quitter son domicile ou de se voir confisquer son logement ou ses terres. Cela englobe le fait de vivre à un endroit qui correspond à son héritage culturel et qui le respecte, et qui assure un accès aux services essentiels, aux établissements scolaires et aux perspectives d'emploi.

Le droit à un logement convenable signifie aussi que le logement doit être abordable, habitable, accessible, culturellement approprié et sûr. Plus de 1.8 milliard de personnes dans le monde vivent dans des quartiers informels où l'accès aux services essentiels, comme l'eau, les installations sanitaires et l'électricité, est limité et de nombreuses personnes risquent d'être expulsées de force. Un recensement mené par le gouvernement en 2021 a révélé que plus d'un foyer sur 10 en Afrique du Sud vivait dans des quartiers informels. À l'ère de l'abondance, de nombreuses personnes souffrent encore de la faim, vivent dans de mauvaises conditions de logement sans accès aux services essentiels, comme l'eau et les installations sanitaires, et grandissent sans accès à l'éducation. Et ce n'est pas seulement le résultat d'un manque de ressources, mais aussi de la négligence et de la discrimination. Des gouvernements dans le monde entier n'ont simplement pas la volonté de faire suffisamment pour l'éviter.

Les personnes qui vivent dans la pauvreté sont souvent prises au piège car elles sont exclues, ignorées et menacées par la violence et l'insécurité. De nombreuses personnes vivant dans des bidonvilles ou des quartiers informels ne sont pas protégées du harcèlement comme les expulsions forcées, car leur droit de vivre à cet endroit n'est pas juridiquement reconnu.

EXPULSIONS FORCÉES

On parle d'expulsions forcées lorsque des personnes sont expulsées de leur logement et de leurs terres sans préavis, sans consultation et sans indemnisation. Les expulsions forcées sont illégales quelles que soient les circonstances et constituent une violation du droit à un logement convenable. Bien souvent, les expulsions forcées entraînent des violences, la destruction des moyens de subsistance et laissent les personnes sans abri. Les hauts niveaux de pauvreté et d'inégalités en Afrique du Sud, aggravés par le chômage et le manque d'accès aux services, ont créé les conditions propices à des troubles sociaux, politiques et économiques. C'est dans ce contexte que des

défenseur-e-s des droits humains comme Thapelo Mohapi risquent leur vie pour veiller à ce que la population d'Afrique du Sud puisse jouir de ses droits, y compris le droit à un logement convenable.

PLUS QU'UN ABRI : LA SÉCURITÉ LA PAIX ET LA DIGNITÉ

Le droit à un logement convenable est étroitement lié à d'autres droits économiques, sociaux et culturels. Un logement convenable est plus qu'un toit au-dessus de votre tête, c'est une question de sécurité, de paix et de dignité. Cela affecte directement la réalisation d'autres droits, comme le droit à un niveau de vie suffisant, qui comprend l'aide et la protection sociales, la proximité des bassins d'emploi (droit au travail), l'accès à des soins médicaux de qualité, à de l'eau potable, à des installations sanitaires et à la nourriture (droit à la santé), ainsi que la proximité des établissements scolaires (droit à l'éducation). Les droits à la participation aux activités culturelles et à la citoyenneté sont également liés aux droits en matière de logement. Tous ces droits étant liés, si l'un d'entre eux est bafoué ou ignoré, les autres peuvent également s'en trouver affectés. Assurer le droit à un logement convenable est donc essentiel pour garantir une protection complète des droits humains et assurer un niveau de vie suffisant pour toutes et tous.

L'HISTOIRE DE THAPELO

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS



Afrique du Sud

Thapelo Mohapi aime écouter du jazz et encourager ses équipes de football préférées, les Mamelodi Sundowns et Manchester City. Mais aujourd'hui, il ne peut plus profiter de ces activités comme avant. Depuis 2021, il est forcé de vivre dans la clandestinité car sa vie est menacée.

En tant que secrétaire général d'Abahlali baseMjondolo (AbM), un mouvement local dynamique et courageux, Thapelo a consacré sa vie à se battre pour les droits humains dans l'ensemble de l'Afrique du Sud, particulièrement dans les régions confrontées à des difficultés économiques.

L'un de ces endroits est eKhenana, dans la province du KwaZulu-Natal. La plupart des personnes qui y vivent sont des migrant-e-s économiques arrivés des régions rurales du pays à la recherche d'une vie meilleure. Elles n'ont pas les moyens de faire face au coût de la vie, très élevé dans la région, et finissent souvent par construire des logements en tôle, quasiment sans accès à l'eau ou à des installations sanitaires. Elles sont également exposées aux violences policières, aux expulsions forcées et à la mauvaise qualité des services publics, entre autres difficultés.

Déterminés à améliorer la vie de cette communauté, les membres d'AbM à eKhenana ont dénoncé des cas de corruption du gouvernement local et ont travaillé dur pour commencer la construction d'une école, d'une ferme, d'une cuisine partagée et d'une boutique. Leurs actions se sont heurtées non seulement à de la résistance, mais aussi à des menaces, à du harcèlement et à de l'intimidation de la part des autorités, qui ont également incité à la violence à leur encontre. Ils ont été victimes de dégradations de leur domicile, de harcèlement, de violence, de tentatives de meurtre, et même de meurtres. Rien qu'en 2022, trois membres d'AbM ont été tués à eKhenana.



En haut : Des membres d'AbM en apprennent davantage sur la ferme d'eKhenana.
Au centre : Des membres d'AbM prennent part à une manifestation pacifique.
En bas : Réunion d'AbM en 2022.

À PROPOS

D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

© Amnesty International 2023

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (attribution, utilisation non commerciale, pas d'œuvre dérivée, 4.0 International). <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : <https://www.amnesty.org/fr/permissions/>.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le contenu n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2023 par Amnesty International Ltd. Peter Benenson House, 1 Easton Street London WC1X 0DW, Royaume-Uni
Septembre 2023
Index : POL 32/7061/2023 (French)
Langue originale : Anglais

Amnesty International en Belgique
Chaussée de Wavre 169
1050 Bruxelles

© Amnesty International pour toutes les photos sauf indication contraire.

Photos de couverture : © DR

amnesty.org/fr

En Belgique:
www.amnesty-jeunes.be
Courriel : jeunes@amnesty.be

ÉCRIRE POUR LES DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL

